

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-690/PCG prescrivant suspension du permis de conduire.

n° 70-690/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
9 juin 1970

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro
25 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont suspendus pour une durée de quinze jours : Le permis de conduire n° 992/62 délivré à Djibouti, le 19 janvier 1962, à M. Hassan Kahim Ibrahim, né en 1942 à Harhuessaissa (R.S.), demeurant quartier 3, avenue 20, maison 73 ; Le permis de conduire n° 296/55 délivré à Djibouti, le 20 janvier 1969, à M. Ismaël Abdillahi Bouraleh, né en 1934 à Djibouti, demeurant quartier 3, rue 7, maison 34 ; Le permis de conduire n° 544 délivré à Djibouti, le 13 juillet 1966, à M. Abdallah Zeid Mohamed, né en 1937 à Djibouti, demeurant à Ambouli ; Le permis de conduire n° 57 délivré à Djibouti, le 19 avril 1967, à M. Awad Hamadou Houssein, né vers 1930 à Djibouti demeurant à Ambouli ; Le permis de conduire n° 397 délivré à Djibouti, le 8 juin 1962, à M. Ali Garad Mohamed, né en 1936 à Tadjourah, demeurant quartier 1 A-21, maison 16, ou Hôpital Peltier, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 66-1361 délivré à Marseille, le mai 1966, à Mme Gomez-Basset Gislaïne, née le 20 octobre 1938 à Perregaux (Algérie), demeurant à Ambouli ; Le permis de conduire n° 26-698 délivré par la Préfecture du Puy-de-Dôme, le 6 février 1957, à Mme Perrot, née Coudert Antoinette, le 22 juillet 1937, à Reignat (63), demeurant à la B.A. 188, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 21-235 délivré à Colmar le 7 juillet 1962 à Mme Daube Marie-Annaig, née le 30 août 1932 à Peros-Guirrec (Côtes-du-Nord), demeurant à la B.A. 188, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 1350/69 délivré à Djibouti, le 3 décembre 1969, à M. Salmont Eric, né le 14 juin 1953 à Nouméa, demeurant au Marabout, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 78-470921 délivré à Versailles le 1er septembre. 1964 à M. Léger Daniel. né le 27 septembre 1947, demeurant au Camp Lelong (57e R.I.A.O.M.) ; Le permis de conduire n° 1137. délivré à Fréjus, le 22 avril 1960, à M. Bodin Marcel, chef de chantier à la Société de Dragage et de Travaux publics, demeurant rue du Maréchal-Foch ; Le permis de conduire n° 337.835 délivré à Bordeaux le 8 juillet 1959 à M. Lalut Raoul, né le 23 novembre 1 940 à Bordeaux, demeurant 8, rue Bir-Hakim, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 85 délivré à Djibouti le 11 mars 1955 à M. Abdou Ahmed Mohamed, né en 1922 à Doubad (Yémen), demeurant au quartier d'Ambouli, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 87.994 délivré par la Préfecture de l'Allier, le 28 janvier 1966, à M. Bardet Yves, né le 30 mai 1947 à Saint-Léon (Allier), demeurant B.P. 97, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 941/69 délivré à Djibouti le 27 décembre 1969, à M. Minatchy Félix, né le 31 mai 1949 à la Martinique, demeurant au S.M.B. îlot du Héron, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 5413 délivré le 14 janvier 1963 à Nice à M. Mousset Jean-Claude, né le 7 février 1943, demeurant au S.M.B. îlot du Héron, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 1307/69 délivré le 26 novembre 1967 à Djibouti, à M. Ferraro Georges, né le 26 décembre 1947, à Correns (Var), demeurant au S.M.B. îlot du Héron, à Djibouti. Art. 2. — Sont suspendus pour une durée de vingt-et-un jours : Le permis de conduire n° 968 délivré à Djibouti le 23 novembre 1962 à M. Youssef Houssein Elmi, né en 1937 à Djibouti, demeurant au quartier 7, avenue 16, maison 5 ; Le permis de conduire n° 1040 délivré à Djibouti le 14 décembre 1962 à M. Benati (nationalité italienne), né le 21 mars 1913 à Sanposidonio (Italie), demeurant rue de verdun, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 559 délivré à Djibouti le 14 juin 1967, à M. Abdoulrahman Omar

Ahmed, né vers 1946 à Diré-Dawa (Ethiopie), demeurant quartier 4, rue 10, maison 16, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 104 délivré à Djibouti le 25 mars 1955, à M. Abdoukarim Selem Ali, né vers 1936 à Djibouti, demeurant au quartier 2, boulevard 21, maison 36 ; ns Le permis de conduire n° 83-136 délivré à Avignon le 26 août 1964, à M. Crémades Bernard, né le 29 avril 1941, à Casablanca, demeurant à la B.A. 188, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 440/441/442 délivré à Djibouti le 14 octobre 1960, à M. Abdallah Mohamed Kassim, né vers 1938 à Djibouti, 'demeurant à Ambouli ; Le permis de conduire n° 75-101458 délivré à Paris le 11 mai 1955, à Mme Jeannine Anquetin, née le 14 juillet 1918 à Paris (17°), demeurant Plateau du Serpent, résidence C.M.A.O., à Djibouti ; Le permis de conduire n° 492/68 délivré à Djibouti le 10 avril 1968, à Mme Louchia Ali Mohamed, née en 1941 à Asmara (Ethiopie), commercante, rue d'Athènes, à Djibouti ; Le permis de conduire n° (illisible) délivré à Djibouti le 5 juillet 1967, à M. Beneite Philippe (nationalité espagnole), né le 23 août 1923 à Valiadolide, demeurant Ecole Charles de Foucaud, à Djibouti ; Le pérmis de conduire n° 38 délivré à Djibouti le 16 février 1959 à M. Nouh Abdillahi Kahim, né en 1938 à Djibouti, demeurant au quartier 1, avenue 11, maison 6, à Djibouti; Le permis de conduire n° 1594/D délivré à Djibouti le 13 novembre 1968, à M. Abdillahi Afasse Ismaël, né en 1947 à Djibouti, demeurant quartier 7, boulevard 42, maison 28, à Djibouti ; RAT permis de conduire n° 4220 délivré par le Préfet de l'Aurès, le 26 juin 1962, à M. Carnot Sacrévarty, né le 12 juin 1937 à Pondichéry, demeurant 16, avenue de Brazzaville, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 209011 délivré à Fort-Lamy, le 25 février 1969, à M. Jacqua Germain, né le 30 juillet 1937 à Kiem Am (Vietnam), demeurant au 5° R.I.A.O.M. à Djibouti; Le permis de conduire de M. Kamil Ali Mohamed, né le 28 décembre 1942 à Obock, chef de bureau au Ministère des Finances, demeurant quartier 1, près de chez Bellini ; Le permis de conduire n° 252.992 délivré à Anderlecht le 30 janvier 1970, à M. Wajnstok André, né le 7 octotre 1935, à Sainte-Agathe (Belgique), employé IO.S., demeurant Résidence du Soleil. Art. 3. — Sont suspendus pour une durée d'un mois : Le permis de conduire n° 260/59 délivré à Djibouti le 6 août 1969. à M. Nour Dirieh Barreh. né en 1949 à Borama, demeurant quartier 7, avenue Carrée, maison 294 ; Le permis de conduire n° 80.1034 délivré à Lille le 14 avril 1956, à M. Costeux Jean-Pierre, né le 18 octobre 1947 à Berck-Plage (Pas-de-Calais), demeurant 55, avenue Roosevelt, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 524 délivré à Djibouti le 23 août 1965, à M. Jones Herbert-Alfred (Maltais), né le 31 janvier 1935 à Suez, demeurant immeuble Savon-Riès, à Djibouti; ce Le permis de conduire n° 1042 délivré à Djibouti le 20 septembre 1967, à M. Yacim Mohamed Obsieh, né en 1935 à Djibouti, demeurant quartier 5, avenue 26 ; Le permis de conduire n° 10-44 délivré à Djibouti le 7 novembre 1968, à M. Hode Bernard, né le 29 septembre 1949 à Montluçon, demeurant. boulevard de Gaulle (face à l'hôpital) ; Le permis de conduire n° 105.177 délivré le 11 juillet 1956, à M. Abstein Johann, né le 31 mars 1931 à Ingelsheim (Allemagne), demeurant à la 13e D.B.LE. à Djibouti; Le permis de conduire n° 739 du 10 décembre 1965 délivré à Djibouti, à M. Mohamed Nasser Hassan, né en 1934 au Yémen, demeurant au Lotissement du Stade, n° 106/3 ; Le permis de conduire n° 62/54 délivré à Djibouti le 27 août 1969, à M Mohamed Mousleh Saad, né en 1935 à Djibouti, demeurant boulevard Foch, n° 26 ; Le permis de conduire n° 1501/67 délivré à Djibouti le 20 décembre 1967 à M. Wolter Rudolf, né le 13 décembre 1930, à Meumuster (Allemagne), demeurant à la 18e D.B.L.E.; Le permis de conduire n° 694/60 délivre à Djibouti le 15 juillet 1968, à M. Mahamoud Wuitti Houssein, né vers 1940 à Gobad (Dikhil), soldat de 1*° classe au 5e R.I.A.O.M. à Obock ; Le permis de conduire n° 766/2 délivré à Djibouti le 20 août 1962, à M. Abdi Ahmed Saban, né en 1934 à Borama (R.S.), demeurant quartier 3, avenue 26, maison sans numéro; Le permis de conduire n° 823/69 délivré à Djibouti le 23 juillet 1969, à M. Carotine Marc Frantz, né le 25 avril 1948 au François (Martinique), demeurant au 5° R.I.A.O.M., camp Letellier, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 1410/68 délivré à Diibouti le 2 octobre 1968, à M. Osman Djama Hirab, né en 1938 à Ali-Sabieh, demeurant au quartier 7, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 65.686 délivré par la Préfecture du Lot le 26. mars 1964, à M. Lespinasse Dominique, né le 21 décembre 1945, à Cahors (Lot), sergent au D.C.S. du Groupement Nomade Autonome, à Djibouti; Le permis de conduire n° 1481 délivré à Djibouti (.....), à M. Awad Mahfoud Ali, né le 29 octobre 1934 à Aden (Sud-Yémen), demeurant quartier 1, rue des Afars, maison 15 ; Le permis de conduire n 28 délivré à Djibouti le 15 octobre 1969, à M. Testore Luigi, né en 1944 à Cheren (Ethiopie), mécanicien dragage, demeurant à Ambouli ; Le permis de conduire n° 1050 délivré à Djibouti le 24 septembre 1969, à M. Barkat Daoud Barkat, né vers 1948 à Tadjourah, demeurant lotissement du Stade, cité l'Her, n° 206. Art. 4 — Sont suspendus pour une durée de quarante-cinq jours : Le permis de conduire n° 82 du 30 décembre 1968 délivré à Djibouti, à M. Salem Saleh Omar, né vers 1923 à Attack (Yémen), demeurant quartier 2, avenue 5, maison 6 ; Le pernmus de conduire n° 347 délivré à Djibouti le 8 mai 1964, à M. Mohamed Youssouf Ibrahim, né en 1922 à Djibouti, de Youssouf Ibrahim et de Kaha Gouled, demeurant quartier 3, avenue 25, maison 37 ; Le permis de conduire n° 458 délivré à Djibouti le 14 juin 1966, à M. Mohamed Hassan Djama, né vers 1932 à Djibouti, demeurant au quartier 5, boulevard 8, à Djibouti; . Le permis de conduire (n° et lieu de délivrance illisibles), délivré en 1949 à M. Hassan Ali Ahmed, demeurant à la Société Immobilière, n° 118/1 ; Le permis de conduire n° 629 délivré à Djibouti le 13 juillet 1962, à M. Ahmed Aden Doualeh, né en 1936 à Borama, demeurant au quartier 7, avenue du Stade, n° 12. Art. 5. — Sont suspendus pour une durée de deux mois: Le permis de conduire n° 746/66 délivré à Djibouti le 5 octobre 1966,

à M. Mahamoud Houssein Askar, né en 1933 à Djibouti, demeurant quartier 7, avenue du Stade, boulevard 35, maison 8 ; Le permis de conduire n° 1485, n° 1486 et n° 1487/68 délivré à Djibouti le 17 octobre 1968, à M. Aden Douksieh Warsama, demeurant quartier 5, maison 130; Le permis de conduire n° 514 délivré à Djibouti le 28 septembre 1958, à M. Abdi Ali Ismaël, né vers 1927 à Borama (R.S.), demeurant quartier 5, boulevard 18, maison 192 ; Le permis de conduire n° 1093/69 délivré à Djibouti le 1^{er} octobre 1969, à M. Galy Jean-Louis, né à Toulouse le 12 mai 1948, demeurant au camp de la Doudah ; Le permis de conduire n° 217.488 délivré par la Préfecture du Loiret le 30 juillet 1964, à M. Massé Dany, demeurant à la B.A. 188, à Djibouti ; Le permis de conduire n° 147 délivré à Djibouti (date de délivrance ignorée), à M. Abdi Abdillahi Dahar, né en 1942 à Djibouti, demeurant au quartier 3, avenue 21, maison 3; Le permis de conduire n° 273 délivré à Djibouti, le 10 avril 1964, à M. Saïd Ragueh Guelleh, né en 1934 à Ali-Sabieh demeurant au quartier 7, boulevard 38, maison 41. Art. 6. — Est suspendu pour une durée de trois mois: Le permis de conduire n° 753 délivré à Djibouti le 20 octobre 1965, à M. Abdi Mahamoud Mouhoumed, né en 1944 demeurant au quartier 5, boulevard 16, maison 106. Art. 7. — Est suspendu pour une durée de quatre mois : Le permis de conduire n° 178/69 délivré à Djibouti le 19 février 1969, à M. Youssouf Abdillahi Hassan, né en 1950, à Djibouti, demeurant au quartier 3, avenue 25. Art. 8 — Le présent arrêté prendra effet à compter de la date de sa notification aux intéressés.
